

13/3/00

10 March 2000

## PROPOSITION DE RESOLUTION

avec demande d'inscription au débat sur des problèmes d'actualité,  
urgent et d'importance majeure (art.50 du règlement)

déposée par M. Carlo Bautista, Ilka Schröder, Didier Rod, Camillo Nogueira  
Roman, Gorka Knörr  
au nom du groupe des Verts/ALE

sur la situation au Sahara Occidental

B5-272/00

### Le Parlement européen,

- Rappelant ses précédentes résolutions sur le Sahara occidental
- rappelant la déclaration de la présidence de l'Union européenne du 21 juin 1999
- vu le rapport du secrétaire général des Nations-Unies du 17 février 2000 et la résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies du 29 février 2000
- A. Considérant que des progrès importants ont été réalisés dans l'application du plan de paix, notamment en matière d'identification des votants.
- B. Vivement préoccupé par les manoeuvres dilatoires du gouvernement marocain qui multiplie les recours concernant l'identification des votants.
- C. Inquiet du report continu de la date du référendum qui prolonge l'épreuve du peuple Sahraoui
- D. prenant en compte l'attitude positive du Front Polisario qui a contribué à la tenue du Sommet UE-Afrique sous présidence portugaise
- E. Considérant l'importance du vote de l'UE pour la réussite du plan de paix des Nations-unies.
- F. Considérant que les réfugiés Sahraouis connaissent des conditions difficiles, notamment en matière d'alimentation et de santé.
- G. Choqué par la répression exercée par les autorités marocaines ces dernières semaines contre les populations sahraoui qui s'est traduite par des arrestations, des disparitions et par l'instauration d'un véritable état de siège dans les territoires occupés.



289.380

1. Exige des autorités marocaines la levée de l'état de siège, l'arrêt de la répression contre les populations sahraouies ainsi que le respect de la liberté d'expression, d'association et de manifestation dans les territoires occupés.
2. Prend acte des progrès réalisés concernant l'application du plan de paix et salue le travail accompli par la MTUNRSO (Mission des Nations-Unies pour l'organisation du référendum du Sahara Occidental), notamment en ce qui concerne l'identification des votants
3. S'inquiète du report continu de la date du règlement en raison des manoeuvres dilatoires et de retardement des autorités marocaines.
4. Appuie les efforts du secrétaire général des Nations unies et de son envoyé spécial James Baber pour remédier aux difficultés qui empêchent encore la tenue du référendum.
5. Invite le gouvernement marocain à cesser ses manoeuvres de retardement, à respecter la procédure prévue en matière de recours et à se conformer aux accords et protocoles du 7 mai 1999 qu'il a acceptés.
6. Invite les deux parties en conflit, le gouvernement marocain et les Front Polisario, à coopérer activement avec les Nations-unies pour la réussite du plan de paix.
7. Invite les Nations-unies à tout mettre en oeuvre pour la tenue du règlement avant fin 2000, à faire l'échec aux marocains dilatoires des parties en conflit visant à retarder ou à enliser le processus .....et à doter la MUNURSO des ressources humaines et financières nécessaires.
8. Invite le Conseil et les gouvernements des Etats membres à s'engager plus activement auprès des Nations-unies pour la réussite du plan de paix jusqu'à la tenue rapide du référendum d'auto détermination.
9. Invite la Commission à renforcer son aide-humanitaire, au peuple sahraoui, notamment dans les domaines des alimentation, de la santé et de l'éducation.
10. Se prononce pour l'envoi d'observateurs sur place pour le suivi du processus de mise en oeuvre du référendum.
11. Charge ses délégations pour les relations avec le Maghreb de traiter la question du Sahara occidental lors de la prochaine rencontre avec les parlementaires marocains.
12. Charge sa Présidente de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission, aux gouvernements des Etats membres, aux secrétaires généraux des Nations unies et de l'OUA, ainsi qu'au Gouvernement Marocain et au Front Polisario.